

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 97.051

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

13 Juin 1997

13 Juin 1997

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** : Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDOBLER  
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 31  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Extension de la Zone Industrielle ROYAN 2  
Demande de subvention au titre du F.D.A.I.D.E.

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN ne possède actuellement plus de terrains à vendre au sein de la Zone Industrielle de ROYAN 2.

Dans le cadre de la politique de développement économique de la Ville, il convient donc de procéder à l'extension de la Zone Industrielle de ROYAN 2 de telle sorte que l'on puisse répondre favorablement aux demandes d'implantation.

Sur une surface totale de 50.000 mètres carrés, 42.000 mètres carrés seront proposés à la vente, sous la forme de parcelles d'une superficie allant de 1.500 mètres carrés à 10.000 mètres carrés.

Le montant total de la dépense s'élève à 2.655.000 francs et comprend :

- 1.824.000 F. H.T. de travaux
- 360.000 F. H.T. pour l'aménagement de la Rue Denis Papin
- 471.000 F. pour l'acquisition du terrain MAGNE

Pour le financement de cette extension de zone, il est fait appel au concours du Conseil Général de la Charente-Maritime au titre du F.D.A.I.D.E. (Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au Développement Economique).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'extension de la Zone Industrielle,
- VU le règlement du F.D.A.I.D.E.,
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'approuver le projet d'extension de la Zone Industrielle de ROYAN 2
- de solliciter le concours financier du Conseil Général de la Charente-Maritime au titre du F.D.A.I.D.E. au taux de 30 % du prix de revient H.T. des terrains acquis et aménagés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 30 Juin 1997**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**